



CANDIDATURE LEADER 2023/2027



PETR du Pays du Lunévillois : Synthèse de la stratégie



INTRODUCTION

Présentation

Dans le cadre de sa candidature pour être à nouveau porteur d'un Groupe d'Action Local LEADER pour la programmation 2023-2027, le PETR du Pays du Lunévillois a choisi sa stratégie en s'appuyant sur un diagnostic territorial complet et en mobilisant des élus, partenaires institutionnels, associations et groupements d'entreprises du territoire autour d'une démarche de concertation approfondie.

La stratégie

Les ateliers de concertation ont abouti à une stratégie pluri-thématique qui vise avant tout le développement de l'attractivité du territoire. Pour ce faire, trois leviers d'action ont été définis à travers les objectifs stratégiques suivants :

- Valoriser les atouts patrimoniaux et touristiques,
- Dynamiser l'activité commerciale, artisanale et les filières locales,
- Conforter l'animation et la solidarité territoriale.

De manière transversale, la stratégie doit également permettre d'accompagner la transition écologique du territoire en favorisant l'innovation et la coopération.

Ainsi, la stratégie du Pays du Lunévillois peut se résumer à travers sa priorité ciblée :

« Le Pays du Lunévillois, une attractivité renforcée au service d'un territoire en transition ».

Dans la continuité des échanges entre acteurs du territoire, le PETR du Pays du Lunévillois a décliné les orientations stratégiques au sein d'un plan d'action constitué de quatre fiches actions thématiques et d'une fiche-action dédiée à la coopération.

FICHE-ACTION N°1 : REVALORISER LE PATRIMOINE ET L'ACCUEIL EN PAYS DU LUNEVILLOIS

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une richesse patrimoniale au fort potentiel touristique • Une offre d'hébergements touristiques importante • Un enjeu fortement investi par le Pays et une action coordonnée par la Maison du Tourisme • Un investissement du programme LEADER pour le tourisme (41 % des projets pour 2014-2022) 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des conditions d'accueil des sites touristiques inadaptées à la demande • Un renouvellement nécessaire des associations locales en charge de la valorisation des sites • Un manque d'activités de loisirs • Une offre d'hébergements incomplète
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une demande croissante pour des expériences originales et qualitatives 	

Au sein de la stratégie, la fiche-action n°1 se rapporte plus particulièrement aux sous-objectifs stratégiques suivants :

- 1.1. Favoriser la découverte et valoriser les patrimoines locaux
- 1.2. Soutenir les initiatives en faveur du développement touristique

Les types d'opérations éligibles proposés sont les suivants :

Opérations liées à la valorisation des atouts patrimoniaux :

- Opérations de promotion des atouts touristiques,
- Mutualisation de moyens entre acteurs touristiques,
- Dynamisation de la valorisation des sites touristiques,
- Développement d'activités de loisirs, sportives ou ludiques qui favorisent la découverte du patrimoine local,
- Développement des voies cyclables permettant l'accès aux sites touristiques, hors véloroutes et voies vertes du schéma régional.

Opérations liées à l'amélioration des conditions d'accueil :

- Professionnalisation des acteurs du tourisme,
- Investissement dans les outils de mobilité douce des acteurs du tourisme,
- Création d'hébergements touristiques complémentaires de l'offre actuelle.

FICHE-ACTION N°2 : DYNAMISER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE VERS PLUS DE PROXIMITÉ ET DE DURABILITÉ

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique positive de création d'entreprises (431 créations en 2019) • Une diversité des métiers de l'artisanat présents sur le territoire (250 métiers) • Une armature commerciale équilibrée 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vieillissements des dirigeants d'entreprises artisanales, difficultés de recrutement et taux de chômage croissant • Manque de logements de courte durée pour accéder aux formations et emplois • Un manque d'établissements de restauration • Difficultés à maintenir les commerces et artisans dans les communes rurales en dépit de leur rôle structurant dans la vie des communes
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une transition écologique nécessaire à accompagner • Des dispositifs de redynamisation des bourgs centres en cours d'élaboration 	

Au sein de la stratégie, la fiche-action n°2 se rapporte plus particulièrement aux sous-objectifs stratégiques suivants :

- 2.1. Renforcer la dynamique de soutien à l'activité commerciale et artisanale**
- 2.3. Valoriser les potentialités économiques des ressources locales**

Les types d'opérations éligibles proposés sont les suivants :

Opérations liées à la dynamisation de l'offre commerciale et artisanale dans les communes rurales :

- Création d'ateliers de production, de commerces fixes ou ambulants,
- Opération de modernisation pour des gains énergétiques significatifs,
- Création ou rénovation d'établissements de restauration, proposant une offre ambulante ou fixe.

Opérations liées à la valorisation des ressources et savoir-faire :

- Mutualisation de moyens pour une promotion et commercialisation collective,
- Soutien aux démarches d'économie circulaire,
- Sensibilisation à l'utilisation des ressources renouvelables et des savoir-faire liés,
- Création de meublés locatifs de courte durée (maximum 1 an), énergétiquement performants et destinés à faciliter le recrutement de saisonniers, de CDD ou de participants à des formations.

FICHE-ACTION N°3 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE DU TERRITOIRE

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une transition agricole engagée (12% des exploitations en AB, 16% en circuits courts...) • Un investissement marqué pour les circuits courts au sein du programme LEADER (12 % des projets pour 2014-2022) • Une production agricole importante et diversifiée 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une diminution du nombre d'exploitations et un vieillissement des chefs d'exploitation (-23% entre 2010 et 2020)
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel forestier à valoriser de manière durable, notamment à l'est (40% du territoire couvert par des forêts) • Le Projet Alimentaire Territorial du Sud 54 	

Au sein de la stratégie, la fiche-action n°3 se rapporte plus particulièrement à l'objectif stratégique suivant :

2.2. Accompagner le développement de l'agriculture durable et de l'alimentation locale

Les types d'opérations éligibles proposés sont les suivants :

Opérations liées à la structuration de filières locales :

- Développement de nouvelles filières agro-alimentaires locales,
- Création ou modernisation d'outils de transformation,
- Projets de commercialisation individuels ou collectifs,
- Opération de promotion collective et de sensibilisation à l'offre de produits locaux.

Opérations liées au développement durable :

- Développement d'une valorisation durable et collective des parcelles forestières,
- Soutien aux démarches innovantes d'accompagnement des installations et transmissions agricoles,
- Mutualisation de moyens pour l'essaimage de pratiques agricoles et forestières innovantes.

FICHE-ACTION N°4 : CONFORTER L'ANIMATION DU TERRITOIRE VERS LES TRANSITIONS DURABLES ET LA SOLIDARITE TERRITORIALE

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un maillage équilibré de polarités et de centres-bourgs • Une offre de services de proximité variée et équilibrée • De nombreux équipements sportifs • De nombreuses animations et manifestations <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un Contrat Local de Santé 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement de la population et un difficile maintien des jeunes sur le territoire • Un manque de lieux de convivialité et de garde petite enfance • Une carence en salles de danse, de gymnastique, de cours collectifs et de musculation, • Un tissu associatif fragilisé par la crise sanitaire
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Au sein de la stratégie, la fiche-action n°4 se rapporte plus particulièrement aux sous-objectifs stratégiques suivants :

3.1. Renforcer les dynamiques d'attractivité résidentielle

3.2. Appuyer les actions de mise en réseau des acteurs locaux pour garantir le lien social

Les types d'opérations éligibles proposés sont les suivants :

Opérations liées au développement de la solidarité territoriale :

- Aménagement d'habitats partagés intergénérationnels et d'accueil familial,
- Développement des services à la personne et de maintien à domicile,
- Développement de l'offre d'accueil diurne des personnes en perte d'autonomie.

Opérations liées au développement de l'animation territoriale :

- Accompagnement à l'émergence de projets associatifs structurants en faveur de la transition écologique,
- Actions de mise en relation et d'investissements communs des associations.

Opérations liées au développement du maillage des équipements de proximité dans les communes rurales :

- Développement de l'offre d'accueil petite enfance ou périscolaire,
- Création ou développement de lieux de rencontre pour développer le lien intergénérationnel, l'innovation, les activités culturelles, de formation, sportives ou associatives.

FICHE-ACTION N°5 : LA COOPERATION

La coopération contribue à renforcer les liens entre les acteurs en partageant, échangeant et menant des actions communes avec d'autres territoires, nationaux ou européens, et à favoriser les recherches d'expériences, de pratiques, de savoir-faire.

La coopération constitue l'un des principes fondamentaux du programme LEADER.

Au sein des différentes thématiques de la stratégie, plusieurs pistes de coopération ont déjà été envisagées (liste non restrictive) :



- Avec les GAL Terres de Lorraine et Val de Lorraine dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du sud meurthe-et-mosellan
- Avec le GAL du Pays de Briey autour de la structuration de filières locales
- Avec le GAL de Moselle Sud pour le développement du tourisme fluvial
- Avec les GALs limitrophes pour le développement économique